



Le 24 décembre 2013

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année 2013, deux événements importants pour SELIDAIRE et donc pour ses adhérents, sont aujourd'hui sur le point de se concrétiser.

Le premier concerne la « constructibilité » sur notre commune. Les études concernant le comportement de la mine en cas d'arrivées d'eau dans les galeries qui devaient être rendues au printemps 2012 puis de 2013 sont enfin terminées.

Je vous rappelle que les études antérieures avaient conclu que si la mine restait « sèche », il n'y avait pas de risque pour nos habitations. Restaient donc à connaître et à évaluer les risques en cas de présence d'eau.

Une réunion en préfecture a été organisée en décembre 2013 avec la municipalité. Le principe de l'organisation d'une réunion d'information du public a été accepté par le préfet. Celle-ci est programmée en janvier 2014. La municipalité organisatrice de cette réunion nous fera prochainement parvenir les informations nécessaires.

Pour SELIDAIRE et ses adhérents, cette réunion est importante. En fonction des résultats de ces études, nous connaissons la position définitive de l'Etat sur le classement de la commune dans les différentes échelles de risques. L'avenir même de la commune dépend de ce classement. Il en est de même pour le devenir de nos biens.

Suite à cette réunion, SELIDAIRE devra prendre des décisions importantes. C'est pourquoi, le bureau de notre association a décidé de reporter la tenue de notre assemblée générale après la réunion d'information publique.

Le deuxième dossier important pour SELIDAIRE concerne notre demande de cautionnement par CSME permettant de nous apporter des garanties financières nécessaires pour prévenir d'éventuels dommages sur les maisons situées à l'aplomb ou dans le voisinage du nouveau panneau aujourd'hui en cours d'exploitation.

Nous avons déposé en avril 2013 notre assignation auprès du Tribunal de Grande Instance de Nancy. La Compagnie des Salins a déposé ses conclusions en mai 2013. Suite à ce mémoire en défense, SELIDAIRE a demandé un report de l'audience qui était initialement prévue en septembre 2013. Nous avons obtenu du tribunal ce report au 02 décembre 2013. Nous avons déposé notre nouveau mémoire le 28 novembre 2013. Suite à ce nouveau mémoire, les avocats de CSME ont demandé et obtenu un nouveau délai au 20 janvier pour établir une réplique éventuelle. SELIDAIRE aura la possibilité de reconclure pour le 10 février 2014 afin que le 17 février, l'affaire puisse être mise en délibéré.



Ainsi, notre dossier de demande de cautionnement devrait être jugé en 2014. Je vous expliquerai lors de notre assemblée générale les détails de ces allers et retours et le contenu des mémoires respectifs.

Enfin, je dois vous informer que SELIDAIRE a continué à travailler sur la réforme du code minier. Le parlement devrait en début 2014 examiner ces nouveaux textes.

Sachez que notre combat actuel sur le cautionnement en cas de dommages sur nos habitations, a permis à SELIDAIRE d'être en capacité de proposer de nouvelles rédactions pour les futures dispositions du code minier. Nous ne pouvons aujourd'hui communiquer sur ces avancées tant que la future loi n'est pas votée. Je pense cependant pouvoir lors de notre future assemblée générale vous dévoiler et expliquer ces avancées.

Je profite de ce courrier pour vous souhaitez de bonnes fêtes ainsi qu'une bonne année 2014 pour vous et vos proches.

Je vous donne rendez-vous lors de la réunion publique d'information organisée par la commune en janvier.

Pour SELIDAIRE,
Le Président
MICHEL JACQUET